

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARTHE

Verbatim de la *séance ordinaire du 11 mai 2021*

À 20 h 01, monsieur le maire fait part que la séance se tient par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

Les présences sont notées. Tous les élus sont présents.

Monsieur le maire mentionne la présence du directeur général Michel Bertrand ainsi que celle de madame Claudia Baril, directrice générale associée.

1- Période de recueillement

Monsieur le maire demande au DG de procéder au moment de recueillement. Ce dernier fait lecture du mémento prévu à cette fin.

2- Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait référence à l'ordre du jour qui a déjà été soumis à tous les membres du conseil et procède au vote pour son approbation. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3- Autorisation de travaux en cas de force majeure – Rapport du maire

Monsieur le maire mentionne l'article 937 du Code municipal du Québec et explique que dans un cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux, il peut légitimement décréter toute dépense jugée nécessaire et octroyer tout contrat nécessaire pour remédier à la situation.

Il explique avoir dû s'appuyer sur cet article du Code municipal le 9 avril dernier au moment où une route était devenue impraticable à tout véhicule. Puisqu'il s'agissait d'une route sans issue, il en allait de la sécurité des résidents et des devant se rendre plus à l'ouest de cette section de route. Donc, la route se devait d'être réhabilitée dans les plus brefs délais pour permettre le passage des véhicules, notamment des véhicules d'urgence, si nécessaire.

Il ajoute qu'en vertu de cet article du Code municipal, il a donc octroyé des contrats basés sur les recommandations de l'ingénieur-conseil de la municipalité.

« J'ai fait rapport de tout cela, pratiquement en temps réel avec les conseillers et conseillères. J'ai aussi fait un rapport motivé dès la séance suivante avec les élus. Toutefois, puisqu'il s'agissait d'une séance de travail, je tiens ce soir, à cette séance ordinaire du mois de mai 2021, à officialiser la transmission de ce rapport. » a-t-il conclu.

4- Approbation des comptes payés et à payer

Monsieur Pleau fait référence à la liste se terminant au 30 avril 2021 qui a été mise à la disposition des élus la semaine dernière. Il demande si les élus ont des questions avant de procéder à l'adoption. Les élus votent et approuvent ladite liste.

5- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021

Monsieur le maire rappelle que ce document était joint aux autres documents disponibles aux élus pour analyse avant la séance. Les conseillers et conseillères votent et approuvent son adoption.

6- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Approbation du rapport annuel pour l'année 2020

Le maire mentionne que les membres du conseil ont ce rapport annuel depuis la semaine dernière. À la demande de monsieur le maire, le directeur général explique les particularités, soit que les indicateurs du schéma de couverture de risques en sécurité incendie sont notés et mesurés et mentionne qu'il s'agit de la production d'un rapport qui revient à tous les ans et qui a besoin d'être approuvé par le conseil avant d'être transmis à la MRC.

7- Stationnement – Caserne du Service incendie

En présentant ce point à l'ordre du jour, monsieur le maire mentionne qu'il s'agit d'un projet d'agrandissement de la surface de stationnement à partir de l'excédent de terrain que nous avons, principalement vers l'arrière de la caserne. Cela protégera les véhicules ou les équipements qui doivent être stationnés à cet endroit occasionnellement. La résolution est adoptée à l'unanimité.

8- Adoption du projet de règlement 142-7 modifiant le règlement de zonage 142 afin d'encadrer l'abattage d'arbres et de modifier les normes relatives à toute activité de remblaiement et tout remblaiement

Le maire demande à la responsable de l'urbanisme, madame Claudia Baril de résumer l'essentiel de ce projet de règlement. Cette dernière mentionne qu'il s'agit d'un projet de règlement qui, comme le mentionne le titre de celui-ci, sert à encadrer davantage l'abattage d'arbres, au-delà des normes existantes. L'objectif est maintenant de préciser ces normes et les restreindre à certains endroits. Concernant le remblaiement, il s'agit de préciser les zones où il sera possible d'effectuer certains travaux et là-encore préciser les raisons pour lesquelles un remblaiement ou un aménagement paysager peut être autorisé. Le projet de règlement est adopté à l'unanimité.

9- Adoption du projet de règlement 144-6 modifiant le règlement sur les permis et certificats

Monsieur le maire, demande à madame Baril de préciser de quoi il est question avec ce règlement. Elle précise que c'est en lien avec le projet de règlement précédent et le règlement permis et certificat peut venir règlementer par rapport à la nécessité d'un permis. Donc, cela vient encadrer les cas où un permis

pourrait être accordé dans le cas d'un abattage d'arbres ou de remblai. Dans le cas où un permis devrait être refusé pour les mêmes raisons. Le projet de règlement est adopté à l'unanimité.

10- Entretien du réseau routier municipal – Nivelage et ajout de pierre

Monsieur Pleau explique que la résolution vise à autoriser les travaux de cette nature comme nous le faisons à tous les ans. La résolution est adoptée à l'unanimité.

11- Entretien du réseau routier municipal – Rapiéçage en béton bitumineux, scellant, correction par ajout de pierre à des accotements, lignage

Le maire fait un rappel aux conseillers et conseillères que la résolution vise à ce que l'administration procède aux appels d'offres nécessaires afin que les travaux annuels de cette nature puissent se réaliser le plus rapidement possible.

Il ajoute que les montants se déclinent essentiellement de la façon suivante : rapiéçage 75 000 \$; rapiéçage plus grand sur Saint-Guillaume considéré séparément; le scellant pour 15 000 \$ et les autres éléments selon le coûtant des soumissions que l'administration obtiendra. La résolution est adoptée à l'unanimité.

12- Entretien du réseau routier municipal – Correction à la surface du pont nord sur la montée Sainte-Marie

Monsieur le maire François Pleau résume que ces travaux pourront se réaliser cette année après des années de questionnements et de tergiversations avec le ministère des Transports, puisque le pont leur appartient mais pas la surface asphaltée. Il ajoute que le MTQ a refusé que nous apportions des travaux de correction il y a quelques années mais nous autorise maintenant à pouvoir les faire. Nous avons donc reçu une autorisation de travaux de la part du MTQ.

Il est mentionné que la résolution vise donc à autoriser l'administration à procéder à la réalisation des travaux nécessaires. Ces travaux pourraient d'ailleurs être joints aux travaux de rapiéçage prévus ailleurs sur le territoire, tel que mentionné au point précédent. La résolution est adoptée à l'unanimité.

13- Changement de signatures – Effets bancaires et cartes de crédit

Monsieur Pleau mentionne que la résolution est nécessaire suite au départ à la retraite de Liliane et son remplacement par Jolyane, il suffit de modifier les autorisations de signatures bancaires pour remplacer le nom de Liliane Vallée par celui de Jolyane Chartrand. La résolution est adoptée à l'unanimité.

14- Renouvellement de services avec Dunton Rainville, avocats

Monsieur le maire demande au directeur général de résumer l'objet de ce renouvellement de prestation de services. Le directeur général affirme qu'il s'agit du renouvellement annuel du forfait des services de base de ce bureau d'avocats avec qui la municipalité fait affaires depuis de nombreuses années. Le

montant est de 300 \$ pour l'année et permet des consultations téléphoniques sommaires. La résolution est adoptée à l'unanimité.

15- Mandat à SPS avocats inc. pour démarches extrajudiciaires et tout recours judiciaire

Monsieur le maire mentionne qu'il s'agit du mandat accordé à Me Pierre Séguin et son bureau d'avocats afin de représenter le dossier de la municipalité dans les nouvelles démarches juridiques entreprises dans le but de faire respecter la réglementation dans le dossier de déboisement sans permis. La résolution est adoptée à l'unanimité.

16- Appui à la journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie

Le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie ». Le maire Pleau fait mention que la Fondation émergence qui lutte contre l'homophobie et la transphobie sollicite cette année les municipalités à proclamer le 17 mai « Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie » et de souligner cette journée en tant que telle. D'ailleurs, la Fondation émergence nous a fait parvenir un drapeau arc-en-ciel qui les distingue et qui sera affiché pour l'occasion. La résolution adoptée à l'unanimité proclame donc le 17 mai prochain au sein de notre municipalité Journée contre l'homophobie et la transphobie.

17- Correspondance

Le maire demande à madame Baril si elle a de la correspondance reçue devant être déposée au conseil. Elle mentionne n'avoir rien à cet effet ce mois-ci. Il demande ensuite à monsieur Bertrand et ce dernier mentionne que la seule correspondance destinée au conseil est celle reçue de la Fondation Émergence dont le point précédent à l'ordre du jour traitait de la demande formulée dans cette correspondance. Monsieur Pleau ajoute avoir reçu lui aussi cette même correspondance et n'avoir rien d'autre à soumettre.

18- Période de questions

COVID-19 – Zone rouge – Aucune assistance – Séance à huis clos. Toutefois, monsieur le maire demande au DG et à la DGA s'ils ont reçu des questions par courriel ou autrement. Ces derniers affirment n'avoir rien reçu en ce sens.

19- Levée ou ajournement de la séance

Monsieur Pleau mentionne être rendu au point 19 de l'ordre du jour qui est la levée de l'assemblée. Il demande aux conseillers et conseillères s'ils sont disposés à lever donc cette séance. La résolution pour lever l'assemblée est adoptée à l'unanimité à 20 h 20.